

City College, Birmingham, Politique et directives

Le collège a établi une politique, des procédures et des règlements afin de garantir à tous nos étudiants une expérience positive, un passage agréable au collège et la meilleure chance de réussite. Les pages ci-après sont un résumé des principaux documents concernant les étudiants. Pour consulter leur version intégrale, veuillez nous consulter.

- **Notre charte (Our Charter)**
Notre charte décrit les droits accordés aux étudiants, aux employés, aux membres des collectivités locales et aux organisations en partenariat. Elle décrit les normes que nous avons stipulées à l'étranger pour ces services.
- **Politique d'égalité des chances (Equal Opportunities Policy)**
Nous accueillons les personnes venant de tous les secteurs de la communauté. Chacun a le droit de bénéficier de nos services. Toutes les personnes au collège ont le devoir de respecter tous les autres et d'éviter toute discrimination et tout harcèlement. Votre race, votre sexe, vos aptitudes, votre orientation sexuelle, votre âge, votre mode de vie et votre religion seront respectés et traités de manière positive. Nous récusons toute discrimination, nous examinons nos services et nous encourageons activement de bonnes relations entre les divers groupes.
- **Politique et directives concernant la santé et la sécurité (Health & Safety Policy and Guidelines)**
Aux termes de la loi, nous assurons un environnement sécurisé à tous les employés, étudiants, visiteurs et toute personne susceptible d'être affectée par les activités du collège. Nous maintenons des normes élevées en ce qui concerne la santé, la sécurité et la promotion sociale. Chacun a le devoir de se comporter de manière sûre et de ne pas agir de manière à se placer, lui ou autrui, en danger.
- **Politique acceptable pour l'utilisateur (The Acceptable User Policy)**
Notre politique acceptable pour l'utilisateur est un ensemble de règles stipulant le comportement à respecter lorsqu'on utilise un ordinateur appartenant au collège.
- **Déclaration concernant les handicapés (Disability Statement)**
Cette déclaration décrit en détail les installations, les services et le soutien que nous sommes en mesure d'apporter aux personnes ayant des difficultés d'apprentissage ou un handicap. Nous nous efforçons d'adapter le collège aux étudiants qui le fréquentent, et nous ne attendons pas obligatoirement à ce que l'étudiant s'adapte à nous.
- **Suggestions, préoccupations et procédures concernant les réclamations (The Suggestions, Concerns and Complaints Procedure)**
Celles-ci décrivent le système à suivre afin de faire une suggestion ou une réclamation, ou si vous avez certaines préoccupations concernant tout autre aspect du collège.
- **Nos règles (The Disciplinary Procedure)**
Lorsque vous vous inscrivez à un cours, votre signature atteste que vous obéirez aux règlements. Vous signez également pour indiquer que vous comprenez qu'en cas d'infraction aux règlements, nous pouvons prendre des mesures disciplinaires à votre encontre. Il arrive parfois en cas d'infraction grave à nos règlements que nous décidons d'exclure la personne en question du collège. Cette exclusion peut s'appliquer pendant une courte période ou de manière permanente.

Il y a deux listes de règlements contenues dans :

Le contrat d'apprentissage
Le code du collège

LE CONTRAT D'ÉTUDES (THE LEARNING AGREEMENT)

Si vous êtes déjà inscrit(e) au collège, vous avez signé une copie de ce contrat. Les déclarations contenues dans le contrat d'études constituent la base du contrat conclu entre vous et le collège. Ce contrat explique ce que vous pouvez attendre du collège et ce que le collège attend de vous.

Le collège promet de (The College will) :

1. Vous proposer un programme d'entrée en matière.
2. Vous proposer un plan d'études et des informations sur votre programme d'études, c.à.d. conditions de présence requises, travail requis, dates-butoirs des essais, accord de prolongation éventuelle, dates finales d'évaluation et procédures de recours.
3. Veiller à ce que le personnel enseignant soit qualifié et chevronné, et assiste ponctuellement à tous les cours. Vous serez averti(e) en cas d'absence.
4. Veiller à désigner un tuteur personnel qui vous soutiendra tout au long de vos études.
5. Vous donner accès aux services étudiants, notamment des conseils et une assistance sociale, un soutien d'études, développement linguistique, conseils d'orientation et une union des étudiants.
6. Vous informer sur vos progrès et sur les justificatifs de vos résultats.
7. Veiller, au cas où une classe cesse d'être rentable, à organiser l'achèvement de vos cours, soit en vous joignant à un autre groupe, en passant à un autre centre, ou en suivant des cours d'enseignement à distance.
8. Vous donner l'occasion d'exprimer votre avis sur le service que nous assurons et vous signaler les mesures prises en tenant compte de vos suggestions, vos préoccupations ou vos réclamations.
9. Rendre votre travail après l'avoir marqué dans les délais convenus.
10. Vous donner des conseils sur la démarche à suivre pour progresser.

Directeur général, City College, Birmingham

Nous vous demandons de (We ask you to) :

1. Assister ponctuellement à tous les cours ou de donner des explications en cas d'absence ou de retard.
2. Éteindre votre mobile dans les salles d'études.
3. Vous comporter de manière responsable dans la classe, en veillant à ne pas déranger les autres, en agissant toujours avec respect et courtoisie envers vos professeurs et envers les autres étudiants
4. Terminer et présenter vos essais et votre travail à la date convenue, ou obtenir un prolongement du délai.
5. Ne présenter que votre travail personnel pour le faire marquer. Le fait de présenter le travail d'une autre personne comme si c'était le vôtre, ou d'autoriser une autre personne à présenter votre travail comme si c'était le leur fera passible de mesures disciplinaires.

6. Assumer la responsabilité de votre propre enseignement et repérer ce que l'on attend de vous pendant que vous suivez ce cours.
7. Discuter de vos progrès avec votre tuteur personnel.
8. Rendre le matériel et les documents que vous avez empruntés à la date convenue.
9. Informer votre tuteur personnel que vous avez l'intention de ne plus assister à votre cours, ou si vous avez changé d'adresse, d'emploi ou de niveau d'indemnité.
10. Assumer la responsabilité requise pour être au courant des heures et des dates des examens et des évaluations, de vous y inscrire et de payer les droits requis, et de respecter tous les règlements concernant les examens et les évaluations.
11. Respecter la politique du collège applicable à l'Internet et la politique acceptable pour l'utilisateur.
12. Respecter le code du collège.

Toute infraction concernant le contrat d'études ou le code du collège peut éventuellement être passible de mesures disciplinaires. Vous avez le droit de donner des explications sur votre point de vue. Vous pouvez faire appel contre toutes mesures disciplinaires prises à votre rencontre.

CODE DU COLLÈGE (COLLEGE CODE)

Si vous êtes inscrit(e) au collège, vous devez partager les responsabilités visant à créer un environnement où chacun peut apprendre et participer pleinement à la vie sociale du collège. Le Code du collège stipule des règles simples sur le comportement social que vous devez respecter.

1. Vous devez faire preuve de considération et de respect envers toute personne dans le collège, et quels que soient leur race et leur religion, leur sexe, leur orientation sexuelle, leurs aptitudes, leur âge et leur classe sociale.
2. Vous ne devez pas harceler les autres, particulièrement en raison de leur origine, de leur race, orientation sexuelle, mode de vie, situation ou aptitudes. Le harcèlement des autres comprend entre autres des insultes, un comportement ou un langage blessant, des plaisanteries, des graffitis, des menaces ou des remarques désagréables pour autrui.
3. Vous ne devez jamais brimer, intimider, railler, ridiculiser ou menacer une personne de violence. Vous ne devez jamais faire preuve de violence physique ou y contribuer, ni faire preuve de comportement agressif. Vous ne devez jamais porter d'objet susceptible d'être considéré comme une arme offensive.
4. Vous ne devez jamais parier, boire de l'alcool ou être en possession, ou vendre ou prendre des stupéfiants illégaux dans l'enceinte du collège, ou au cours de toute activité associée au collège. Si nous avons des raisons de penser que vous êtes en état d'ébriété ou sous l'influence de stupéfiants, nous vous demanderons de quitter immédiatement l'établissement.
5. Vous ne devez jamais forger la signature d'une autre personne. Toute réclamation frauduleuse en vue de paiements ou d'indemnités sera référée à la police.
6. Vous devez respecter le matériel du collège et les objets appartenant à d'autres personnes. Tout vol, tentative de vol, acte de vandalisme, graffiti ou affichage de documents offensifs sera immédiatement passible de mesures disciplinaires.

7. Vous devez vous efforcer de rester silencieux(se) et discipliné(e) dans la manière dont vous vous déplacez dans les salles de cours, les ateliers, les couloirs, les cafétérias, les bureaux, la réception et les parkings.
8. Vous devez consommer les boissons ou les aliments, et fumer uniquement dans les zones désignées pour cela. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les salles de classe ou dans les ateliers, et le port de boissons dans les couloirs constitue des risques pour la sécurité. Fumez uniquement dans les zones désignées pour cela. Ne crachez pas, cela constitue des risques pour la santé, et cracher est interdit.
9. Veillez à agir en toute sécurité et à ne pas créer de risques pour vous ou pour d'autres personnes. S'il existe des conditions spéciales concernant la sécurité dans votre zone de travail, il est impératif de les respecter.
10. Vous devez faciliter le travail du collègue au niveau de la sécurité en portant toujours sur vous votre carte d'identité.
11. Vous ne devez pas utiliser vos propres logiciels ni des logiciels illégaux dans l'un de nos systèmes informatiques. Vous ne devez jamais intervenir dans les logiciels, le matériels ou les données appartenant au collège ou utilisés par celui-ci.
12. Vous ne devez pas emmener vos téléphones mobiles dans les salles d'examen. Cela entraîne une disqualification immédiate.

IMPORTANT (IMPORTANT)

Tout acte de violence, agression, participation à une activité illégale ou à toute autre activité susceptible d'avoir des répercussions défavorables pour le collège, les étudiants ou de ternir la réputation du collège sera considéré comme très grave et risque de se traduire par une suspension immédiate de la part d'un membre de la direction du collège.

N'oubliez pas que le Code du collège est établi pour la protection de chacun. En cas d'infraction aux règlements, vous serez passible de mesures disciplinaires. Cela risque de se traduire par une suspension ou un renvoi du collège. Vous avez le droit de donner des explications de votre point de vue. Vous pouvez aussi faire appel contre des mesures disciplinaires prises à votre rencontre.

Directeur général, City College, Birmingham

Je comprends les règlements de City College et je conviens de les respecter.
Je comprends qu'en cas d'infraction à ces règlements, le collège peut prendre des mesures disciplinaires.

X Signature de l'étudiant : Date :